

Gaudium et Spes, Constitution pastorale du Concile Vatican II sur l'Église dans le monde actuel.- Deuxième partie.

Lors des commémorations du cinquantième anniversaire du Concile Vatican II (1962-1965), plus que jamais, cela vaut la peine d'étudier à fond la constitution pastorale sur l'Église dans le monde actuel.

“La rencontre de l'Église avec le monde actuel a été décrite et approuvée dans des pages admirables dans la dernière constitution du Concile. Toute personne intelligente, toute âme ayant de l'honneur doit connaître ces pages. Elles mènent, oui, de nouveau à l'Église dans le milieu de vie contemporaine, non pour dominer la société, ni pour rendre plus difficile le développement autonome et honnête de celle-ci, mais pour l'illuminer, la soutenir et la consoler. Celles-ci sont des pages, comme nous le pensons, qui signalisent le point de rencontre entre Jésus et l'homme moderne et constituent le message de Noël de cette année de grâce au monde contemporain”. (Paul VI, dans son message de Noël qui a suivi l'acceptation de Gaudium et Spes)

Gaudium et Spes est une constitution pastorale sur l'Église dans le monde actuel, la 4^{ème} des constitutions du Concile Vatican II ; il s'agit fondamentalement des relations entre l'Église et le monde dans lequel elle se situe.

Le Pape Paul VI a promulgué cette constitution le 7 décembre 1965, lors de la 9^{ème} session solennelle. C'est un document d'une importance majeure. Divisée en deux parties, elle représente, en même temps, un tout unitaire. La première partie, basée sur des thèmes ecclésiologiques, puisqu'elle s'appuie sur des principes de la doctrine, a pour objectif d'exposer les relations de l'Église avec le monde et l'homme d'aujourd'hui. La seconde partie concerne les aspects de la vie, de la société contemporaine. Tout ceci signifiant et marquant une réflexion de l'Église penchée sur elle-même.

Aujourd'hui, comme en 1965, ce sont toujours les mêmes questions qui inquiètent le monde : le **mariage** et la **famille**, la **culture humaine**, la **vie économique, sociale et politique**, la **communauté internationale** et la **paix**. Sur chacune doivent briller les lumières qui proviennent du Christ. Elles guideront les chrétiens et illumineront tous les hommes dans leur recherche de solutions à des problèmes si complexes.

Mariage et famille : *La santé de la personne et de la société tant humaine que chrétienne est étroitement liée à la prospérité de la communauté conjugale et familiale.* (GS 47 § 1)

La dignité de cette institution ne brille pourtant pas partout du même éclat puisqu'elle est ternie par la polygamie, l'épidémie du divorce, l'amour soi-disant libre, ou d'autres déformations. De plus, l'amour conjugal est trop souvent profané par l'égoïsme, l'hédonisme et par des pratiques illicites entravant la génération. Les conditions économiques, socio-psychologiques et civiles d'aujourd'hui introduisent aussi dans la famille de graves perturbations. Enfin, en certaines régions de l'univers, ce n'est pas sans inquiétude qu'on observe les problèmes posés par l'accroissement démographique. Tout cela angoisse les consciences. Et pourtant, un fait montre bien la vigueur et la solidité de l'institution matrimoniale et familiale : les transformations profondes de la société contemporaine, malgré les difficultés qu'elles provoquent, font très souvent apparaître, et de diverses façons, la nature véritable de cette institution.

(GS 47 § 2)

La communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur ; elle est établie sur l'alliance des conjoints, c'est-à-dire sur leur consentement personnel irrévocable. Une institution, que la loi divine confirme, naît ainsi, au regard même de la société, de l'acte humain par lequel les époux se donnent et se reçoivent mutuellement. En vue du bien des époux, des enfants et aussi de la société, ce lien sacré échappe à la fantaisie de l'homme. (GS 48 §1)

Le Concile n'ignore pas que les époux rencontrent des difficultés dans certaines circonstances de la vie actuelle, mais ils doivent se rappeler que la vie humaine, et la mission de la transmettre, ne se limite pas à ce monde.

La famille est en quelque sorte une école d'enrichissement humain. Mais, pour qu'elle puisse atteindre la plénitude de sa vie et de sa mission, elle exige une communion des âmes empreinte d'affection, une mise en commun des pensées entre les époux et aussi une attentive coopération des parents dans l'éducation des enfants. La présence agissante du père importe grandement à leur formation ; mais il faut aussi permettre à la mère, dont les enfants, surtout les plus jeunes, ont tant besoin, de prendre soin de son foyer sans toutefois négliger la légitime promotion sociale de la femme. Que les enfants soient éduqués de telle manière qu'une fois adultes, avec une entière conscience de leur responsabilité, ils puissent suivre leur vocation, y compris une vocation religieuse, et choisir leur état de vie, et que, s'ils se marient, ils puissent fonder leur propre famille dans des conditions morales, sociales et économiques favorables. (G.S.52§ 1)

C'est dans la famille que s'agrègent les différentes générations qui s'aident à atteindre une plus grande sagesse, conciliant les droits de chacun et les exigences de la vie sociale.

Formation à la culture intégrale : « *Au sens large, le mot « culture » désigne tout ce par quoi l'homme affine et développe les multiples capacités de son esprit et de son corps ; s'efforce de soumettre l'univers par la connaissance et le travail ; humanise la vie sociale, aussi bien la vie familiale que l'ensemble de la vie civile, grâce au progrès des mœurs et des institutions ; traduit, communique et conserve enfin dans ses œuvres, au cours des temps, les grandes expériences spirituelles et les aspirations majeures de l'homme, afin qu'elles servent au progrès d'un grand nombre et même de tout le genre humain.* » (GS 53 § 2)

« Les sociétés actuelles disposent, en particulier grâce à la diffusion croissante des livres et aux nouveaux moyens de communication culturelle et sociale, de ressources opportunes qui peuvent faciliter l'universalité de la culture. En effet, avec la diminution plus ou moins généralisée du temps de travail, les occasions de se cultiver se multiplient pour la plupart des hommes. Que les loisirs soient bien employés, pour se détendre et pour fortifier la santé de l'esprit et du corps : en se livrant à des activités libres et à des études désintéressées ; à l'occasion de voyages en d'autres régions (tourisme) qui affinent l'intelligence et qui, de surcroît, enrichissent chacun par la connaissance de l'autre ; également par des exercices physiques et des activités sportives qui aident à conserver un bon équilibre psychique, individuellement et aussi collectivement, et à établir des relations fraternelles entre les hommes de toutes conditions, de toutes nations ou de races différentes. Que les chrétiens collaborent donc aux manifestations

et aux actions culturelles collectives qui sont de leur temps, qu'ils les humanisent et les imprègnent d'esprit chrétien. » (GS 61 § 3)

Aujourd'hui, la capacité et la facilité que nous apportent les moyens de communication sont admirables et l'homme, responsable de la promotion de la culture, doit en même temps alimenter les espoirs et faire face à de multiples sollicitations.

Dans la **vie économique et sociale** « *il faut honorer et promouvoir la dignité de la personne humaine, sa vocation intégrale et le bien de toute la société.* » (G.S.63 § 1)

La croissante domination de l'homme sur la nature, la multiplication et l'intensification des relations et de la dépendance mutuelle entre les citoyens et les nations, l'interventionnisme du pouvoir politique, peuvent provoquer des déséquilibres de plus en plus graves dans l'agriculture comme dans l'industrie.

“Un tel développement doit être dénoncé comme erroné, parce que sous prétexte d'une fausse liberté, on suppose des réformes nécessaires, comme celles qui sacrifient les droits fondamentaux des individus et des associations en faveur de l'organisation collective de production”. (Léon XII. Enc. Libertas em Acta Leonis; p.220; Pio XI, Enc. Quadragésimo anno, p. 191; Jean XXII, Enc. Mater et Magistra, 1961,p. 401-464)

La **vie politique** se réfère à la sauvegarde des droits de la personne, dans une condition nécessaire pour que les citoyens, soit individuellement, soit en groupe, puissent participer activement à la vie et à la gestion de la chose politique.

L'Église reconnaît et apprécie le travail de tous ceux qui agissent pour le bien de la nation.

La **communauté internationale et la paix** : *En ces années mêmes, où les douleurs et les angoisses de guerres tantôt dévastatrices et tantôt menaçantes pèsent encore si lourdement sur nous, la famille humaine tout entière parvient à un moment décisif de son évolution. Peu à peu rassemblée, partout déjà plus consciente de son unité, elle doit entreprendre une œuvre qui ne peut être menée à bien que par la conversion renouvelée de tous à une paix véritable : édifier un monde qui soit vraiment plus humain pour tous et en tout lieu. Alors, le message de l'Évangile, rejoignant les aspirations et l'idéal le plus élevé de l'humanité, s'illuminera de nos jours d'une clarté nouvelle, lui qui proclame bienheureux les artisans de la paix, « car ils seront appelés fils de Dieu »* (Mt 5, 9). (GS. 77 §1)

Le Concile, expliquant la vraie et très noble nature de la paix, et une fois condamnée l'inhumanité de la guerre, veut appeler ardemment les chrétiens à préparer, avec l'aide du Christ, dans la justice et dans l'amour, cette même paix.

Pour terminer cet article sur la 2^{ème} partie de la Constitution Gaudium et Spes, j'affirme que le chrétien, devant être pour ses frères le messenger de la vérité, doit d'abord s'en nourrir lui-même. La nécessité d'une culture doctrinale plus extensive fait partie des préoccupations actuelles de l'Église.

Et je m'associe à ces mots de saint François de Sales : *“il faut apporter plus de soin à la présentation de la doctrine catholique, de façon à ce que, ayant la raison de notre côté, il ne nous manque pas la forme et la lumière.”*¹

¹ São Francisco de Sales. *O Sentido Apostólico*. Livro atraduzido por **Padre Pascoal Amato**-censor ad hoc- Imprimatur: Antônio Martin- arcebispo coadjuvante.p.79. São Paulo,25/09/1963

Talma Lhamas de Siqueira
Conseillère et Directrice Régionale du Brésil